



Formulaire «Rétribution de l'énergie – coordonnées de contact»

Formulaire «Commande de certification d'installation photovoltaïque»

Vous avez fait construire et mettre en service votre propre installation photovoltaïque? Vous souhaitez injecter le surplus d'énergie – celle dont vous n'avez pas besoin vous-même – dans le réseau d'ESB et souhaitez la rétribution financière?

Alors lisez attentivement les indications suivantes. Merci d'avance!

Rétribution de l'énergie injectée dans le réseau d'ESB

Afin d'initier rapidement la rétribution, veuillez retourner le formulaire rempli «Coordonnées de contact du maître d'ouvrage/producteur (A)» à ESB.

Certification des installations de photovoltaïque

Pour les installations avec une puissance électrique installée **jusqu'à 30 kVA compris**, une certification des données de l'installation par l'exploitant du réseau (ESB comme exploitant de la station de mesure) suffit. L'exploitant du réseau doit cependant être juridiquement distinct de l'exploitant de l'installation.

Pour les installations avec une puissance électrique installée **supérieure à 30 kVA**, la certification doit être réalisée par un auditeur accrédité pour ce domaine spécialisé.

ESB réalise les certifications selon les prescriptions de Swissgrid (jusqu'à 30 kVA).

Le demandeur doit faire la demande par écrit.

Les documents suivants doivent être présentés pour la certification:

- Formulaire rempli «Coordonnées de contact du maître d'ouvrage/producteur» (A)
- Formulaire rempli «Commande de certification d'installation photovoltaïque» (B) → **ceci doit être rempli par votre installateur, prière de le lui transmettre.**
- Tous les documents techniques conformément à l'annexe (C)

Les documents incomplets ou erronés seront retournés avec indication des points à rectifier.

Une fois les documents contrôlés,

- la rétribution est activée (dans la mesure où aucune RPC n'est versée)
- le formulaire de certification signé par ESB est retourné au donneur d'ordre (formulaire Swissgrid FO 08 41 02-1)

La certification est facturée au prix de 350.- (TVA incluse).

L'achat de courant et la réinjection sont enregistrés avec un compteur dans les deux sens et facturés selon les tarifs d'achat et de réinjection actuels. ¹Ce dispositif de mesure double n'induit aucune taxe de comptage supplémentaire pour la mesure du courant réinjecté.

Veillez retourner tous les documents à:

Energie Service Biel/Bienne, à l'attention NE
Case Postale 4263, 2500 Biel/Bienne 4

e-mail: beglaubigung@esb.ch

¹ Tarif actuel avec la date, ou la source pour la détermination du tarif

**Coordonnées de contact du maître d'ouvrage/producteur**

(est rempli par le maître d'ouvrage/le producteur)

<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame
Entreprise	
Prénom, nom	
Rue, n°	
NPA, lieu	
Téléphone (heures de bureau) et/ou téléphone mobile	
E-mail	
N° de TVA, si assujettissement à la TVA	
Coordonnées bancaires ou postales pour le paiement de la subvention. ²	
Titulaire du compte	
Institut bancaire, adresse	
IBAN ou compte postal	

Veillez retourner ces coordonnées de contact à:

Energie Service Biel/Bienne, à l'attention NE
Case Postale 4263, 2500 Biel/Bienne 4

e-mail: beglaubigung@esb.ch

² Il est également possible de joindre un bulletin de versement.

Commande de certification d'installation photovoltaïque

Je mandate/Nous mandats (maître d'ouvrage) ESB pour la certification de notre installation photovoltaïque.

Lieu/Date Signature

À partir d'ici à remplir par l'installateur:

Données clés de l'installation

Rue, n°	
NPA, lieu	
Puissance CC totale de tous les modules PV (kWp)	
Puissance CA totale des onduleurs (kWp)	
Production annuelle estimée (kWh/a)	
Mise en service de l'installation PV ³	
Nom de l'installateur/du planificateur de l'installation photovoltaïque	

Informations relatives aux extensions

Puissance CC totale des modules PV (kWp)	
Puissance CA totale des onduleurs (kWp)	
Production annuelle estimée (kWh/a)	
Mise en service de l'installation PV ⁴	

Veillez retourner tous les documents à:

Energie Service Biel/Bienne, à l'attention NE
Case Postale 4263, 2500 Biel/Bienne 4

e-mail: beglaubigung@esb.ch

^{3, 4} Il s'agit en règle générale de la date du montage du compteur électrique et de la première production de courant

Documents techniques

(doivent être joints par le maître d'ouvrage/producteur)

- 1) Formulaire Pronovo original FO 08 41 02-1 rempli. Veuillez seulement remplir les points 1/2/3/4.

Téléchargement:

<https://pronovo.ch/fr/landing-page-fr/services/formulaires-et-documents/>

- 2) Version originale signée du procès-verbal de remise «installations autoproductrices (EEA)/accumulateurs» de l'opérateur du réseau de distribution

http://www.werkvorschriften.ch/tl_files/content/artikelbilder/Netzbetreiber-Content/Netzbetreiber-Downloads-FR/Proces_verbal_de_reception_IPE_fr.pdf

- 3) Copie du document de sécurité (SiNa) délivré par l'installateur pour la partie CA de l'installation
- 4) Copie du document de sécurité (SiNa) délivré par l'installateur pour la partie CC de l'installation
- 5) Photo de l'installation complète avec tous les modules photovoltaïques et une photo de la sous-structure.

Veillez retourner tous les documents à:

Energie Service Biel/Bienne, à l'attention NE
Case Postale 4263, 2500 Biel/Bienne 4

e-mail: beglaubigung@esb.ch